



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 MARS 2026 à 20h00

Présents : M. Jean-Noël DUCLOS, Maire,
Mme et MM Célia DELAHAYE, Eric COLLIN, Claude HERVIN
Adjoints,
Mmes Emilie CAILLER-TROTTIER, Lucille FORESTIER,
Isabelle MEGRET, Julie THERY, Luc VIGNAUD, Conseillers.

Pouvoirs : Madame Cristina PORTELA à Madame Célia
DELAHAYE

Absents excusés : Madame Danielle DANG.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : Madame Isabelle MEGRET a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2025.
A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur
Jean-Noël DUCLOS, Maire, approuve le compte rendu.

Nombre de Membres

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Ayant donné pouvoir : 1
Absents excusés : 1
Absents : 0

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Compte financier unique 2025 Budget communal**
- ✓ **Affectation de l'excédent de clôture du compte financier unique communal 2025**
- ✓ **Questions diverses**

Délibération n°01/26 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget Communal

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que les annexes;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur le Maire a assisté aux débats, quitte la salle et ne participe donc pas au vote.
Monsieur Claude HERVIN troisième adjoint, élu président présente le Compte financier unique 2025 à l'assemblée.

Considérant que le compte financier unique dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DECLARE que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025, par Monsieur Marc HELLEN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, comptable du SGC de GARGES, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025	
---	--

Section de Fonctionnement	
----------------------------------	--

Recettes 2025	527 131,52
Report excédentaire de 2024 Pour mémoire l'excédent cumulé de la clôture de 2024 de 111 135,64 € a été affecté partiellement en 2025 à l'investissement Recettes article 1068 pour 60 000,00€	51 135,64
Recettes 2025 et excédent 2024	578 267,16
Dépenses 2025	503 644,38

Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2025	74 622,78
---	------------------

Section d'investissement	
---------------------------------	--

Recettes 2025	191 838,07
Report excédentaire de 2024	35 629,85
Recettes 2025 et excédent 2024	227 467,92
Dépenses 2025	56 735,25

Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2025	170 732,67
--	-------------------

Excédent cumulé de fonctionnement + investissement à la clôture de 2025	245 355,45
--	-------------------

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION,

APPROUVE le compte financier unique de la commune dont le résultat global de clôture est de 245 355,45 € dont

- Un excédent de Fonctionnement cumulé de 74 622,78 €
- Un excédent d'Investissement cumulé de 170 732,67 €

Délibération n°02/26 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE CLÔTURE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2025

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte financier unique communal de l'exercice 2025 soit 74 622,78 € de la façon suivante :

35 000,00 € à la section de fonctionnement - Recettes du budget primitif 2026
(Sur le compte 002),

39 622,78 € à la section d'investissement – Recettes du budget primitif 2026
(Sur le compte 1068),

DECIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section d'investissement du compte administratif communal de l'exercice 2025, soit :

170 732,67 € sur la section d'investissement - Recettes du budget primitif 2026
(Sur le compte 001).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée,
La séance est close à 20h10.

SECRETAIRE DE SEANCE
Isabelle MEGRET



LE MAIRE,
Jean-Noël DUCLOS



Mise en ligne sur le site internet de la commune le 07/02/2026